

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine Finances

locales

Sous-domaine

Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 9

Nombre de votants : 9

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
17 février 2023

Affichage en date du 17
février 2023

Séance du 27 FEVRIER
2023

Objet : contrat de
maintenance
défibrillateur

**Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le :**

Affiché le :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 011-211103130-20230227-2023_5-DE



**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/5

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Nicole MARTIN Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES, Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Bernard PEDUSSAUD, Éric CROS, Jean-Joseph AYRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Williams ROUQUET

Monsieur Michel CALVEL a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil départemental avait pris en charge en 2012 pour une durée de 5 ans, le contrat de maintenance pour le défibrillateur, acquis par la commune et installé à la mairie. Ce contrat avait été souscrit avec la société SAS FND - cardio course pour une durée de 5 ans au prix de 225 € HT soit 45 € HT la visite annuelle. Ce contrat a été renouvelé en 2018 et est arrivé à échéance le 31/12/2022. Madame le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement du contrat de maintenance de la société SAS FND cardio course, aux mêmes conditions que le précédent contrat souscrit avec le département :

Description du contrat : contrôle du défibrillateur et de ses accessoires, vérification et échange des consommables périmés ou utilisés (les consommables seront facturés en sus)

Nettoyage du défibrillateur, remise d'un rapport d'intervention et inscription du contrôle sur autocollant,

Cependant le prix de la visite annuelle passe de 45 € à 65 € HT. Madame le Maire informe le Conseil municipal que le prix n'a pas été révisé depuis 2012, et indique celui-ci a été fixé lors de la consultation réalisée par l'Agence technique départementale (accord cadre du 25/01/2021).

La Durée du contrat est fixée à 5 ans.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le prix de la visite annuelle reste inférieur aux prestations qui peuvent être proposées par d'autres prestataires.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un contrat de maintenance avec la société SAS FND Cardio course aux conditions citées ci-dessus.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
et après en avoir délibéré,**

DECIDE de souscrire un contrat de maintenance avec la société SAS FND cardio course selon les modalités définies ci-dessus par Mme le Maire à savoir 65 € HT la visite annuelle et durée du contrat 5 ans.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat et toutes pièces se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 27 février 2023

Le Maire
Nicole MARTIN



Nom Prénom des conseillers présents et ayant voté	Signature
Nicole MARTIN Maire	
Jean-Luc HENNEBELLE Maire adjoint	
Michel CALVEL, Maire-adjoint et secrétaire de séance	
Eric CROS, conseiller municipal	
Line SALLES, conseillère municipale	
Solange GODARD, Conseillère municipale	
Monique CRUZEL conseillère municipale	
Bernard PEDUSSAUD, Conseiller municipal	
Jean Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Williams ROUQUET, conseiller municipal	Absent excusé